

# POSTULAT URGENT

**Auteur** Kevin Follonier (suppl.), UDC, Anthony Lamon (suppl.), PDCC, Sylvie Anselin Masserey (suppl.), PLR, et Pascal Torrent, UDC  
**Objet** Ligne à très (trop?) haute tension (THT)  
**Date** 08.09.2015  
**Numéro** 5.0179

---

## **Actualité de l'événement**

Une pétition spontanée comportant plus de 4500 signatures intitulée «Protégeons nos enfants des lignes THT» vient d'être déposée. Cette démarche citoyenne interpelle les autorités politiques qui ne peuvent pas rester inactives. Cette pétition portant plus particulièrement sur le tracé emprunté par le projet de ligne THT sur les communes de Grône et Chalais vient d'aboutir et le parlement cantonal doit aussi s'impliquer d'où l'actualité de cet objet.

## **Imprévisibilité**

Si dans son ensemble le projet de ligne THT est dans l'air depuis un certain temps déjà, l'impact de celle-ci notamment sur les écoles de Grône et sur la ferme agro-touristique Zappellaz aux Crétilons sur comme de Chalais vient d'être mis en exergue plus spécifiquement par cette pétition. Dans ce sens, cette problématique ayant trait à la santé des écoliers et des touristes était imprévisible.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Les habitants des communes de Grône et Chalais doivent se soucier de leur santé et de celle plus particulièrement de leurs enfants et agir par toutes voies de droit dans cette optique.

Depuis quelques mois un mouvement de citoyens des communes de Grône et Chalais s'inquiète plus spécifiquement de la future ligne à très haute tension Chamoson-Chippis qui passerait à proximité des écoles de Grône et de la ferme agro-touristique des Crétilons ce qui n'avait pas été mis en évidence auparavant.

Or, il apparait que le département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) à l'initiative du chef de service et ingénieur Toni Arborino, a demandé une étude sur la faisabilité de la mise sous terre des lignes à très haute tension. Cette expertise – selon des sources dignes de foi – a été réalisée par les bureaux KBM, Schnyder, ETEC et BEG et comporte des propositions fort intéressantes.

Une version sur support papier de cette étude a été remise à Swissgrid SA, qui ne l'a pas déposée dans le dossier pendant devant le TAF. Quel est le contenu et les conclusions de cette étude?

## **Conclusion**

Dans un souci de transparence et dans le respect de la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA), cette intervention demande la mise à disposition du public et des autorités des communes plus particulièrement concernées de cette étude afin qu'elles puissent la faire valoir dans leurs démarches judiciaires.